

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Je vous prie d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera le :

Jeudi 09 juin 2022 à 20h30 en Mairie de Le Pertre

ORDRE DU JOUR :

1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire

2) Transfert Bar Tabac Presse Le SULKY

- Retour de la consultation des entreprises pour la validation du marché
- Plan de financement

3) Travaux divers locaux communaux

- Installation d'une baie de brassage en mairie

4) Habitat

- Lotissement de la Touche Godet : projet de convention avec l'agence Diard Construction
- Lotissement de la Foucherie : lancement de la consultation des entreprises

5) Urbanisme

- Étude d'aménagement urbain global : Retour de la consultation des entreprises pour la validation du marché

6) Personnel

- Création d'un poste pour la bibliothèque municipale

7) Éclairage public

8) Transport scolaire

- Retour de la consultation des entreprises
- Décision sur la mise en place du service pour la rentrée septembre 2022

9) Modification des statuts du SIVOM

10) Chantier européen

11) Questions diverses

En application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur à compter de la promulgation de cette loi, soit à partir du 10 novembre 2021, et jusqu'au 31 juillet 2022 :

- possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu ;
- possibilité de réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes ;
- possibilité de réunion par téléconférence ;
- fixation du quorum au tiers des membres présents ;
- possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Le Maire, Jean-Luc VEILLÉ.

